

# BIOLEY-MAGNOUX – INFORMATIONS

## Les sacs taxés



A partir du **1er janvier 2015**, seuls **les sacs taxés officiels** pourront être déposés dans les containers de notre commune.



**Les 4 modèles de sacs** sont à votre disposition dans les magasins de votre région :

Grands distributeurs : Coop – Migros – Denner – Manor

Stations-service

Epicerie et petits commerces dans les communes

Offices postaux, sacs de 35 l. uniquement

Vous trouverez la liste complète des commerçants sous : [www.strid.ch](http://www.strid.ch).

Les sacs taxés sont vendus au prix de :

Sacs de 17 l.	Fr.10.00/rouleau de 10 sacs
Sacs de 35 l.	Fr.19.50/rouleau de 10 sacs
Sacs de 60 l.	Fr.38.00/rouleau de 10 sacs
Sacs de 110 l.	Fr.30.00/rouleau de 5 sacs

### Ouverture de la déchetterie :

**Mercredi : 18h00 à 18h30**

**Samedi : 10h00 à 11h00**

Dès le 1er janvier des containers seront mis à l'extérieur de la déchetterie avec accès libre pour le dépôt des sacs taxés uniquement.

**Surveillants :** Philippe **Perey** 079 218 94 70  
Aloïs **Besson** 079 631 39 56

**Municipale :** Martine **Perey-Schmidt** 079 583 82 70



Petits-Champs 2 024 424 01 11  
1400 Yverdon-les-Bains

**lu - ve :** 07h00-12h00  
13h30-17h00

**sa :** fermé

**veille de fêtes :**  
fermeture à 16h

**Adresses utiles :** Emaüs à Etagnières 021 731 27 28  
Caritas Vaud à Lausanne 021 317 59 80  
Le Galetas à Le Mont 021 646 52 62

## Recommandations concernant le tri des déchets

Les **DECHETS MENAGERS INCINERABLES**, non recyclables, pouvant entrer dans un sac poubelle sont acceptés dans les **SACS BLANCS TAXES**.



- ❖ Eléments en caoutchouc, tuyaux de jardin
- ❖ Pots de yoghourt
- ❖ Textiles et chaussures hors usage ou souillés
- ❖ Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux
- ❖ Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- ❖ Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié
- ❖ Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques
- ❖ Produits hygiéniques tels que cotons-tiges, lingettes, brosse-à-dent, éponges
- ❖ Sacs d'aspirateur, déchets de nettoyage
- ❖ Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires, tels qu'emballage de viande, légumes
- ❖ Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques
- ❖ Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papiers de ménage, cartons de pizza

Les **déchets encombrants** sont des déchets **ne pouvant être mis dans un sac poubelle de 110 l.**

**Rénovation de bâtiment :** Les déchets de rénovation ou transformation sont exclus à la déchetterie. Ils doivent être évacués par leurs détenteurs à leurs propres frais. Les déchets générés par des travaux effectués par les entreprises sont éliminés par ces dernières. Les contrevenants seront amendés.

**Compost :** Merci de trier votre compost et de retirer toutes les matières en plastique. Celui-ci est recyclé dans l'agriculture. Nous vous encourageons à composter un maximum de déchets « **verts** » chez vous.








**Agriculture :** Emballages en plastique voir avec le responsable à la déchetterie.



**Pour les autres déchets, veuillez vous référer au tableau ci-dessous**

 <p><b>Ordures ménagères</b></p> <p>Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle (emballages de lessive, papier souillé, briques de boissons, plastiques, ...)</p>	 <p><b>Encombrants incinérables</b></p> <p>Déchets incinérables ne pouvant être mis dans un sac poubelle de 110 l. (armoires, tables, chaises, moquettes, matelas, bois imprégné, sagex, skis, ...)  <b>Tout objet rentrant dans un sac 110 l. doit être déposé dans un sac poubelle taxé</b></p>
 <p><b>Papier-Carton</b></p>  <p>Journaux, enveloppes, imprimés et correspondances, magazines (<b>sans emballage plastique</b>), annuaires téléphoniques          Tout le carton d'emballage : boîtes en carton, carton ondulé, enveloppes en carton, papier d'emballage</p>	 <p><b>Verre</b></p> <p>Bouteilles à boissons et bocaux.          Trier par couleur.  <b>En cas de doute, mettre au verre vert</b></p>
 <p><b>PET</b></p> <p><b>Admis</b> : bouteilles de boissons uniquement, <b>avec logo PET</b>  <b>Non admis</b> : bouteilles d'huile et de vinaigre (ordures ménagères)</p>	 <p><b>Plastique corps creux (plastique dur)</b></p> <p>Bouteilles et flacons alimentaires: bouteilles de soda, eau, lait, soupe, mayonnaise ... Flacons de produits ménagers: adoucissant, produit vaisselle, shampoing, douche ...  <b>Les bouteilles de lait seront si possible retournées chez les grands distributeurs</b></p>
 <p><b>Fer blanc</b></p> <p><b>Boîtes de conserve</b></p>	 <p><b>Aluminium</b></p> <p>Cannettes, tubes et barquettes. Pas d'emballage composite  <b>A séparer soigneusement du fer blanc</b></p>
 <p><b>Ferraille</b></p> <p>Objets <b>non électriques</b> avec plus de 50% de métal. Tous les gros objets métalliques, sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique.  <b>Mettre aux encombrants les éléments combustibles</b> (bois, tissu, caoutchouc, ...)</p>	 <p><b>Capsules Nespresso</b></p> <p><b>Uniquement les capsules en alu</b> (en vrac dans le container)  <b>SVP ne pas mettre les capsules dans des sacs plastiques</b></p>
 <p><b>Huiles</b></p> <p><b>Huiles végétales</b> : friteuse, glycérine, salade, machine à coudre  <b>Huiles minérales</b> : moteur et engrenage, vidange hydraulique</p>	 <p><b>Inertes</b></p> <p>Porcelaine, faïence, vitres, miroirs</p>
 <p><b>Bois usagé</b></p> <p>Uniquement bois imprégnés          En cas de doute voir avec le responsable</p>	 <p><b>Textiles</b></p> <p>Textiles usagés + souliers          Container « <b>Textura</b> »</p>
 <p><b>Compostable + branches</b></p> <p><b>Déchets de jardin</b> : déchets ménagers cendres de bois, gazon, feuilles  <b>Tout plastique interdit dans le compost</b>          Déposer aux endroits indiqués à la déchetterie</p>	 <p><b>Terre et pierre</b></p> <p>Voir avec le responsable</p>

## En priorité, dans les commerces spécialisés, chez Strid ou à la déchetterie

 <p><b>Appareils électriques, électroniques et électroménagers</b></p> <p>Appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.)</p> <p>Appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, outillage électrique, jouets, équipements électriques de sport</p>	 <p><b>Piles et batteries</b></p> <p>Batteries de véhicules, piles, accumulateurs</p>  <p><b>Ampoules et néons</b></p> <p>Ampoules économiques, ampoules au mercure, néons</p>
 <p><b>Toxiques ménagers</b></p> <p>Peintures, solvants, spray aérosol, déchets d'encre, antiparasitaires, pesticides</p> <p><b>Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC</b></p> <p>Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés</p> <p>Le responsable de la déchetterie est à disposition pour tout renseignement</p>	 <p><b>Médicaments</b></p> <p><b>Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC</b></p>
<b>Refusé à la déchetterie</b>	
 <p><b>Pneus</b></p>	 <p><b>Cadavres d'animaux</b></p> <p><b>Ne pas enterrer</b></p> <p>Clos d'équarrissage d'Yverdon-les-Bains 024 425 25 23</p>

### Quelques rappels importants

- Le **verre** et l'**aluminium** sont recyclables indéfiniment sans perte de qualité.
- Les bouteilles en **PET** sont recyclables à 95%.
- Les **piles** contiennent des métaux lourds et des matériaux valorisables. Le prix de vente des piles contiennent une taxe d'élimination (TAR) dans son prix d'achat. Un consommateur jetant ses piles à la poubelle se prive d'un service qu'il a déjà payé !
- Ne **RIEN jeter dans les toilettes ou l'évier**: un seul litre d'huile ou des médicaments périmés peuvent polluer d'importantes quantités d'eau et entraînent des coûts supplémentaires importants pour leur élimination dans les stations d'épuration.
- Il est **INTERDIT de brûler les déchets** dans sa cheminée ou dans un feu en plein air.
- Il est **INTERDIT de jeter ses déchets dans des décharges sauvages**.
- Des **gestes simples permettent de réduire les déchets à la source**, par exemple: consommez l'eau du robinet d'excellente qualité dans nos régions; préférez les produits présentés en vrac pour les fruits et les légumes ou de grandes contenances: maxi paquets ou cubitainers pour les boissons, transportez vos achats dans des sacs réutilisables, utilisez des produits rechargeables.
- N'oubliez pas: les déchets deviennent de la matière première convoitée et permettent d'économiser de grandes quantités d'électricité.

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.**